Fonds régional de Garantie TPE Centre

Avec la Région Centre et la Siagi
Artisans, commerçants , TPE,
reprenez une entreprise
en région Centre

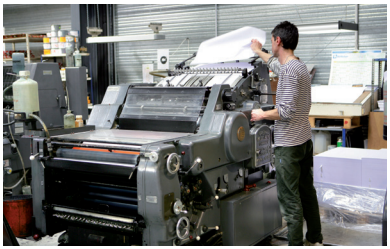

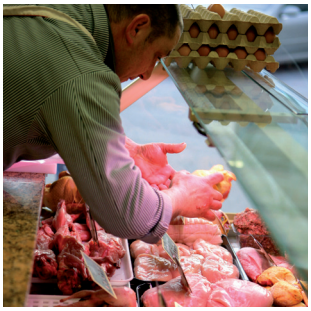

Siagi
Garantir l'accès au crédit

Région Centre

Plus qu'une Région
une chance pour l'économie

www.regioncentre.fr

Dispositif

Le Fonds régional de garantie TPE Centre associe la Région Centre et la Siagi (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement).

Objectif

Faciliter l'accès au crédit bancaire grâce à une co-garantie apportée par le Conseil régional du Centre, en complément de la Siagi, jusqu'à 80 % du prêt pour les opérations de transmission-reprise et 70 % pour les crédits court terme, sans aucune garantie personnelle du chef d'entreprise ou de ses proches.

Bénéficiaires

Sont éligibles les Très Petites Entreprises, quelle que soit leur forme juridique (EI, EIRL, EURL, SARL, SNC, SCI, SA, SAS) réalisant l'essentiel de leur activité dans la région, immatriculées au Répertoire des Métiers, au Registre du Commerce ou pouvant bénéficier de la double inscription RM/RCS, qui s'installent en région Centre. Entreprises créées depuis 2 ans ou entrepreneurs exploitant depuis 2 ans pour un crédit court terme.

Projets éligibles

Les entreprises ont ainsi recours plus facilement aux concours bancaires pour :
- une opération de transmission/reprise d'entreprise,
- un crédit court terme, sous forme d'ouverture de crédit, de facilité de caisse, ou de découvert.

Montant maximum garanti

- 100 000 € pour les opérations de transmission-reprise
- 50 000 € pour les crédits court terme.

Coût de la garantie

L'intervention de la Région en co-garantie est gratuite. Ainsi, le coût de la garantie est allégé, étant calculé sur la seule quotité de garantie délivrée par la Siagi (pour 60 % de garantie, le calcul du coût est effectué sur 30 % de garantie).

Présentation et instruction des dossiers de demande

Les dossiers sont présentés par l'établissement bancaire pressenti par le bénéficiaire pour financer son projet.
Ils sont instruits par la Siagi. La décision est prise en collaboration avec la Région.

À qui s'adresser ?

- **Votre partenaire bancaire**
- **La Siagi** - Chambre de Métiers et de l'Artisanat
  36/42 route de Saint-Avertin - 37200 TOURS
  Tél : 02 47 27 03 85 - Fax : 02 47 27 26 78 - tours@siagi.fr
  Pour les départements 45, 41 et 28
  Christophe NIQUET - Tél :02 38 54 09 57
  Pour les départements 37, 36 et 18
  Gwenaëlle BERTIN - Tél : 02 47 27 03 85
- **La Région Centre** - 9 rue Saint-Pierre-Lentin - 45041 ORLÉANS cedex 1
  Isabelle BILLARD - Tél : 02 38 70 32 68

Document édité par le Conseil régional du Centre - Octobre 2011 - Crédit photos : Phovoir.fr - Impression : ??????? - Imprimé sur papier PEFC

Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Tél . : 02 38 70 30 30
Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr

Région Centre